



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

ID : 081-218102572-20180326-2018DEL23-DE

Date de la convocation
20.03.2018

L'an deux mille dix huit et le vingt six mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 18/23

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, SAMATAN, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, PEYRONIE; Mme PELLEGRINI

Absents : Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr MARTY
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY
Mr BARDY

Secrétaire : Mr FABRE.

Objet de la délibération

**MONTANT DES
CONCOURS DONNES
A TITRE GRATUIT A
L'ASSOCIATION DES
FRANCAS SUR 2017**

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement qui lie l'association des Francas à la commune, l'association des Francas de Saint-Juéry bénéficie :

- de l'intervention du personnel municipal, notamment sur des temps d'ALAE, y compris mercredi ainsi que sur l'ALSH.
- de la fourniture des repas pour l'équipe d'animation intervenant sur les temps périscolaire (temps méridien)
- de la mise à disposition de locaux municipaux

La Caisse d'Allocations Familiales demande que, par délibération, soit validé le montant de cette mise à disposition.

Adopté à l'unanimité

Pour 2017, elle s'est élevée à 174 572,84 € dont 115 979,64 € pour la mise à disposition du personnel et 58 593,20 € pour la mise à disposition des locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

VALIDE le montant de 174 572,84 € qui représente pour l'exercice 2017 le coût de la mise à la disposition des Francas, du personnel municipal, de la fourniture des repas pour l'équipe d'animation et des locaux communaux.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 30 mars 2018
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

